

- b) La demande du Musée des Beaux-Arts de Montréal en vue du prêt de six oeuvres du Musée Hermitage pour leur inclusion dans une exposition des oeuvres de Nicolas de Largillière;
- c) La demande du Musée du centenaire de Vancouver en vue du prêt d'un certain nombre d'instruments de musique de l'Institut du théâtre, de la musique et du cinéma de Léninegrad pour leur inclusion dans une exposition intitulée The Look of Music.
- d) La demande de la Galerie d'Art de l'Ontario en vue du prêt d'oeuvres pour leur inclusion dans une exposition intitulée Vincent Van Gogh et la Naissance du Cloisonisme.

Information concernant les oeuvres spécifiques sollicités par les musées sera communiqué aux autorités compétentes de chaque pays, par l'entremise de leurs ambassades.

7. De faciliter, à charge de réciprocité et conformément aux règlements de chaque pays, l'échange de livres, de manuels scolaires et d'autre matériel didactique, de périodiques et de matériel d'information entre les bibliothèques, les archives et autres institutions appropriées du Canada et de l'Union soviétique.

8. De faciliter les visites des metteurs en scène, des décorateurs, chorégraphes, chefs d'orchestre, musicologues, employés de musée, bibliothécaires, archivistes, professeurs et autres spécialistes des arts notamment ceux invités par des institutions artistiques de l'un ou l'autre pays, pour y enseigner ou y donner des cours magistraux, étant entendu que le pays d'envoi assume les dépenses de voyage en provenance et à destination du point d'arrivée